# Réalisation des travaux de requalification de la RD1006 au carrefour La Trousse sur la commune de La Ravoire
# Lot 1

# Avenant n°1 au marché n°230139 notifié le 25 janvier 2024

**GRAND CHAMBERY**
**DIRECTION DES FINANCES DES ACHATS ET DES ASSURANCES**
106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 26 61 27 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

**ENTRE**

La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 CHAMBERY cedex,

Représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, M. Michel Dyen

d'une part ,

**ET**

Le groupement solidaire GUINTOLI / EHTP / NGE ROUTE, dont le mandataire est GUINTOLI, situé 498 Peuras, 73800 Tullins, représenté par M Olivier Marcou, Directeur régional adjoint,

d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## PREAMBULE

Le marché n°230139 a pour objet les travaux de requalification de la RD1006 Carrefour de La Trousse – Lot 1 – Terrassement, VRD. Il a été notifié le 25 janvier 2024 au groupement GUINTOLI / EHTP / NGE ROUTE.
Les prestations du marché sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et se répartissent en une solution de base et une prestation supplémentaire éventuelle relative aux Bordures.

## ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet de corriger **une erreur matérielle** relative au montant de la solution de base figurant à l'article 4 de l'acte d'engagement.

En effet, suite à la négociation du 20/11/2023, l'offre transmise par le groupement est d'un montant de 2 099 737.50 €HT décomposé comme suit:

- solution de base : 2 005 819.50€ HT.
- prestation supplémentaire éventuelle : 93 918.00€ HT.

Ces éléments ont été contractualisés avec une mise au point signée par les parties.

Or l'acte d'engagement notifié à l'entreprise comporte une erreur sur le montant de la solution de base qui inclut le montant de la prestation supplémentaire éventuelle, soit un montant de 2 099 737.50€ HT, et indique ensuite le montant de la prestation supplémentaire éventuelle de 93 918.00€ HT.

Par conséquent, il convient donc de régulariser les montants inscrits à l'article 4 de l'acte d'engagement :

**pour la solution de base [1] :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Montant HT | : | 2 005 819.50 | Euros |
| TVA (taux de .....%) | : | 401 163.90 | Euros |
| Montant TTC | : | 2 406 983.40 | Euros |

**pour la prestation supplémentaire éventuelle**

| Code | Description | Montant HT | Montant TTC |
|---|---|---|---|
| 1 | Bordures | 93 9018.00 | 112 701.60 |

Soit un montant total estimé du marché de 2 099 737.50€ HT, comprenant la solution de base et la prestation supplémentaire éventuelle.

## ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES

Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.
L'avenant prend effet à sa date de notification.

Fait à Chambéry le

GUINTOLI

Pour Grand Chambéry
Le Vice-Président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries,
Michel Dyen